

Bagarre à Pihem

Ci-dessous une autre lettre de rémission à la requête de Liévin THIBAUTO qui était le frère de mon ancêtre Marie THIBAUT, mariée à Jean DUPLOUY, et qui épousa en 1639 Françoise DELANNOY.

B1812 1627-1629 vue 179 (folios 163-164)

Philippe, etc, savoir faisons à tous présents et à venir, que nous avons reçu l'humble supplication et requête de Liévin THIBAUT, fils à marier de ... ,et laboureur demeurant à Biencques , district d'Arthois, que le 3^{ème} jour d'août de l'an 1627, ayant été en ... et bu quelques pots de bière au village de Pihem avec Michel BECU, de Roquetoire, homme marié, et Gilles FLANDRIN, jeune homme à marier, retournant par ensemble dudit lieu pour se retirer ... en leurs maisons, fortuitement, ils rencontrèrent en chemin, une heure après jour failli, Jacques CADART, aussi jeune homme à marier, qui ... chemin pour s'en aller en sa maison à Pihem ; auquel CADART, ledit Michiel BECU tint quelques paroles, puis, conjointement, ils entrèrent en ... et dispute et, après, vinrent aux mains si bien que lesdits BECU, FLANDRIN et le remontrant commencèrent de loin à ruer de quelques coups de pierres et cailloux pour que se retire ledit CADART, qui aussi, de sa part, en ruait et jetait des cailloux à l'encontre d'eux ; mais comme ledit THIBAUT s'apercevait que lesdits BECU, FLANDRIN et CADART s'approchaient de près, continuant respectivement de ruer des cailloux l'un contre l'autre, il désista de ce faire, craignant quelques inconvénients, d'autant plus qu'il n'avait eu avec eux ou autres aucune difficulté, ni querelle, et se retirant doucement, le mieux qu'il pouvait, d'iceux BECU, FLANDRIN et CADART, qui ... continuèrent de jeter l'un contre l'autre jusqu'à ce que finalement ledit CADART fut blessé en la tête, semble-t-il, d'un coup de ces dits cailloux, à plaie ouverte et sang coulant, de sorte que quelques jours après, il en était mort au grand regret dudit remontrant ; lequel disait n'avoir ... ou intention d'offenser ledit CADART, moins de coopérer à sa mort, pour l'avoir toutefois connu en qualité de parent et allié. Le dit Jacques CADART fut aussi interrogé par le bailli et hommes de loi dudit Biencques peu avant son trépas, et, après avoir reçu tous les sacrements de notre mère la Ste Eglise, en avait chargé ledit Michiel BECU ... le remontrant craignant la rigueur des placards pour ceux qui se sont trouvés à telles mêlées et débats, et depuis, prit son recours à nous, suppliant humblement qu'il nous plût le pardonner et remettre tout ce qu'il pourrait avoir offensé et failli en ce particulier, et, à cet effet, lui faire dépêcher nos lettres d'abolition ou bien de rémission selon l'exigence du cas. Pour ce est-il que, nous, ces choses considérées et sur icelles de l'avis des bailli et hommes de fief de ladite Seigneurie de Biencques, voulant en cette partie préférer grâce à rigueur de justice, avons audit Liévin THIBAUT fait pardon, quitte ... de grâce spéciale par ces présentes le cas et homicide ci-dessus déclarés avec toute peine et amende corporelle (...)

(en notre ville de Bruxelles au mois d'août, l'an de grâce 1628)

Encore un homicide à la suite d'une beuverie !

Un point étonnant : Liévin THIBAUT prétend ne pas être le responsable de la mort. Alors que la rixe se poursuivait, il s'est retiré doucement. De plus, Jacques CADART, la victime, l'a disculpé avant la mort. Mais, d'après les lettres de rémission déjà parcourues, il apparaît que ceux qui demandent la rémission présentent les faits de manière à minimiser leur acte.

Michel BECU n'apparaît pas dans les relevés dont je dispose, de même que Gilles FLANDRIN. Il y avait toutefois des FLANDRIN à Pihem où, au début du 17^{ème} siècle, résidait le couple Betremieux FLANDRIN x Jenne COCQUEMPOT. Quant à Jacques CADART, je n'ai pas trouvé d'acte notarié le concernant. Il pourrait être le fils de Jacques CADART et de Jenne DE MAMETZ, qui seraient décédés sans héritiers

directs (cf. la reconnaissance n° 290 du 8/1/1650 du Gros des Notaires de St-Omer). L'acte de sépulture de Jacques CADART, le 1/4/1635, mentionne qu'il était sergent de la paroisse.)
(Je n'ai pas trouvé de lettres de rémission pour Michel BECU et Gilles FLANDRIN.)